

Δ

**Tableau 18**  
**Appareillage convenant aux atmosphères explosives**  
 (Voir les articles 18-090, 18-100, 18-150, 18-190, 18-200, 18-250, J18-100, J18-150, J18-200, J18-250, J18-300 et J18-350.)

Classification des aires	Type (degré) de protection
Zone 0	Sécurité intrinsèque (groupe II) ia Encapsulage (groupe II) ma Ignifuge (groupe II) da* Rayonnement optique à sécurité intrinsèque op is, avec EPL Ga** Système optique à verrouillage op sh, avec EPL Ga** À sécurité intrinsèque Sécurité intrinsèque, IS, I.S., Exi, Exia, pour classe I Degré de protection†† Ga
Zone 1	Appareillage acceptable dans une zone 0 Appareillage acceptable dans une classe I, division 1 Ignifuge (groupe II) d, db Sécurité intrinsèque (groupe II) ib Sécurité augmentée (groupe II) e, eb Boîtier pressurisé (groupe II) p, px, pxb, py, pyb Encapsulage (groupe II) m, mb Remplissage pulvérulent (groupe II) q, qb Immersion dans un liquide (groupe II) o, ob Traçage par résistance électrique 60079-30-1, avec EPL Gb** Chauffage par traçage à effet pelliculaire CSA C22.2 n° 293.1, avec EPL Gb** Rayonnement optique à sécurité intrinsèque op is, avec EPL Gb** Système optique à verrouillage op sh, avec EPL Gb** Rayonnement optique protégé op pr, avec EPL Gb** Degré de protection†† Gb
Zone 2	Appareillage acceptable dans une zone 0 Appareillage acceptable dans une zone 1 Appareillage acceptable dans une classe I, division 1 Appareillage acceptable dans une classe I, division 2 Type de protection 'n' (groupe II) nA, nC, nL, nR Boîtier pressurisé (groupe II) pz, pzc Sécurité intrinsèque (groupe II) ic Ignifuge (groupe II) dc Sécurité augmentée (groupe II) ec Immersion dans un liquide (groupe II) oc Encapsulage (groupe II) mc Traçage par résistance électrique 60079-30-1, avec EPL Gc** Chauffage par traçage à effet pelliculaire CSA C22.2 n°293.1, avec EPL Gc** Chauffage par impédance CSA C22.2 n°293.3, avec EPL Gc** Rayonnement optique à sécurité intrinsèque op is, avec EPL Gc** Système optique à verrouillage op sh, avec EPL Gc** Rayonnement optique protégé op pr, avec EPL Gc** EPL†† Gc Autre appareillage électrique‡
Zone 20	Appareillage acceptable dans une classe II, division 1 Sécurité intrinsèque (groupe III) ia À sécurité intrinsèque Sécurité intrinsèque, IS, I.S., Exi, Exia, pour classe II Protection par le boîtier (groupe III) ta Encapsulage (groupe III) ma Rayonnement optique à sécurité intrinsèque op is, avec EPL Da** Système optique à verrouillage op sh, avec EPL Da** EPL†† Da
Groupe IIIA seulement	Appareillage acceptable dans une classe III, division 1

(à suivre)

Tableau 18 (suite)

Classification des aires	Type (degré) de protection	
Zone 21	Appareillage acceptable dans une zone 20 Appareillage acceptable dans une classe II, division 1	
	Sécurité intrinsèque (groupe III)	ib
	Protection par le boîtier (groupe III)	tb
	Boîtier pressurisé (groupe III)	p, px, pxb, py, pyb
	Encapsulage (groupe III)	mb
	Traçage par résistance électrique	60079-30-1, avec EPL Db**
	Chauffage par traçage à effet pelliculaire	CSA C22.2 n° 293.1, avec EPL Db**
	Rayonnement optique à sécurité intrinsèque	op is, avec EPL Db**
	Système optique à verrouillage	op sh, avec EPL Db**
	Rayonnement optique protégé EPL††	op pr, avec EPL Db** Db
----- Groupe IIIA seulement	Appareillage acceptable dans une classe III, division 1	
Zone 22	Appareillage acceptable dans une zone 20 Appareillage acceptable dans une zone 21 Appareillage acceptable dans une classe II, division 1 Appareillage acceptable dans une classe II, division 2	
	Sécurité intrinsèque (groupe III)	ic
	Protection par le boîtier (groupe III)	tc
	Boîtier pressurisé (groupe III)	pz, pzc
	Encapsulage (groupe III)	mc
	Traçage par résistance électrique	60079-30-1, avec EPL Dc**
	Chauffage par traçage à effet pelliculaire	CSA C22.2 n° 293.1, avec EPL Dc**
	Chauffage par impédance	CSA C22.2 n° 293.3, avec EPL Dc**
	Rayonnement optique à sécurité intrinsèque	op is, avec EPL Dc**
	Système optique à verrouillage	op sh, avec EPL Dc**
Rayonnement optique protégé EPL††	op pr, avec EPL Dc** Dc	
----- Groupe IIIA seulement	Appareillage acceptable dans une classe III, division 2	
Classe I, division 1	Appareillage marqué pour utilisation dans une classe I, division 1† À sécurité intrinsèque Appareillage purgé selon NFPA 496 Appareillage purgé selon NFPA 496	Sécurité intrinsèque, IS, I.S., Exi, Exia, pour classe I Type X, pour classe I Type Y, pour classe I
	Appareillage acceptable dans une zone 0	
	Sécurité intrinsèque (groupe II)	ia
	Encapsulage (groupe II)	ma
-----	-----	-----
Classe I, division 2	Appareillage acceptable dans une zone 0	da*
	Rayonnement optique à sécurité intrinsèque	op is, avec EPL Ga**
	Système optique à verrouillage	op sh, avec EPL Ga**
	----- Appareillage acceptable dans une classe I, division 1	
	Appareillage marqué pour utilisation dans une classe I, division 2† Appareillage purgé selon NFPA 496	Type Z, pour classe I
	Appareillage acceptable dans une zone 0, une zone 1 ou une zone 2	nA, nC, nL, nR
	Type de protection 'n' (groupe II)	px, pxb, py, pyb, pz, pzc
	Boîtier pressurisé (groupe II)	ia, ib, ic
	Sécurité intrinsèque (groupe II)	da, db, dc
	Ignifuge (groupe II)	eb, ec
	Sécurité augmentée (groupe II)	ob, oc
	Immersion dans un liquide (groupe II)	ma, mb, mc
	Encapsulage (groupe II)	60079-30-1, avec EPL Gb ou Gc**
	Traçage par résistance électrique	CSA C22.2 n° 293.1, avec EPL Gb ou Gc**
Chauffage par traçage à effet pelliculaire	CSA C22.2 n° 293.3, avec EPL Gb ou Gc**	
Chauffage par impédance	op is, avec EPL Ga, Gb ou Gc**	
Rayonnement optique à sécurité intrinsèque	op sh, avec EPL Ga, Gb ou Gc**	
Système optique à verrouillage	op pr, avec EPL Gb ou Gc**	
Rayonnement optique protégé		

(à suivre)

Tableau 18 (suite)

Classification des aires	Type (degré) de protection
	Autre appareillage électrique‡
Classe II, division 1	<p>Appareillage marqué pour utilisation dans une classe II, division 1†  À sécurité intrinsèque  Appareillage purgé selon NFPA 496  Appareillage purgé selon NFPA 496</p> <p>Appareillage acceptable dans une zone 20<sup>§</sup>  Sécurité intrinsèque (groupe III)  Protection par le boîtier (groupe III)  Encapsulage (groupe III)  Rayonnement optique à sécurité intrinsèque  Système optique à verrouillage</p>
	<p>Sécurité intrinsèque, IS, I.S., Exi, Exia, pour classe II  Type X, pour classe II  Type Y, pour classe II</p> <p>ia  ta  ma  op is, avec EPL Da**  op sh, avec EPL Da**</p>
Classe II, division 2	<p>Appareillage acceptable dans une classe II, division 1  Appareillage marqué pour utilisation dans une classe II, division 2†  Appareillage purgé selon NFPA 496</p> <p>Appareillage acceptable dans une zone 20, une zone 21 ou une zone 22<sup>§</sup>  Sécurité intrinsèque (groupe III)  Protection par le boîtier (groupe III)  Boîtier pressurisé (groupe III)  Encapsulage (groupe III)  Traçage par résistance électrique  Chauffage par traçage à effet pelliculaire  Chauffage par impédance  Rayonnement optique à sécurité intrinsèque  Système optique à verrouillage  Rayonnement optique protégé</p> <p>Autre appareillage électrique‡</p>
	<p>Type Z, pour classe II</p> <p>ia, ib, ic  ta, tb, tc  px, pxb, py, pyb, pz, pzc  ma, mb, mc  60079-30-1, avec EPL Db ou Dc**  CSA C22.2 n° 293.1, avec EPL Db ou Dc**  CSA C22.2 n° 293.3, avec EPL Db ou Dc**  op is, avec EPL Da, Db ou Dc**  op sh, avec EPL Da, Db ou Dc**  op pr, avec EPL Db ou Dc**</p>
Classe III, division 1	<p>Appareillage acceptable dans une classe II, division 1  Appareillage marqué pour utilisation dans une classe III, division 1†  À sécurité intrinsèque  Boîtier</p> <p>Appareillage acceptable pour utilisation dans une zone 20 ou une zone 21<sup>§</sup>  Sécurité intrinsèque (groupe III)  Protection par le boîtier (groupe III)  Encapsulage (groupe III)  Rayonnement optique à sécurité intrinsèque  Système optique à verrouillage</p>
	<p>Sécurité intrinsèque, IS, I.S., Exi, Exia, pour classe II ou classe III  Type 5‡</p> <p>ia, ib  ta, tb  ma, mb  op is, avec EPL Da ou Db**  op sh, avec EPL Da ou Db**</p>
Classe III, division 2	<p>Appareillage acceptable dans une classe II, division 1  Appareillage acceptable dans une classe II, division 2  Appareillage acceptable dans une classe III, division 1  Appareillage marqué pour utilisation dans une classe III, division 2†  Appareillage acceptable dans une zone 20, une zone 21 ou une zone 22<sup>§</sup>  Sécurité intrinsèque (groupe III)  Protection par le boîtier (groupe III)  Boîtier pressurisé (groupe III)  Encapsulage (groupe III)  Traçage par résistance électrique  Chauffage par traçage à effet pelliculaire  Chauffage par impédance  Rayonnement optique à sécurité intrinsèque  Système optique à verrouillage  Rayonnement optique protégé</p> <p>Autre appareillage électrique‡</p>
	<p>ia, ib, ic  ta, tb, tc  px, pxb, py, pyb, pz, pzc  ma, mb, mc  60079-30-1, avec EPL Db ou Dc**  CSA C22.2 n° 293.1, avec EPL Db ou Dc**  CSA C22.2 n° 293.3, avec EPL Db ou Dc**  op is, avec EPL Da, Db ou Dc**  op sh, avec EPL Da, Db ou Dc**  op pr, avec EPL Db ou Dc**</p>

\* « da » est limité aux détecteurs de gaz combustibles portatifs.

(à suivre)

## Tableau 18 (fin)

† À l'exception d'un appareillage à sécurité intrinsèque, l'appareillage utilisé dans une classe XX, un emplacement de division XX n'a pas à porter un marquage avec type de protection - seul l'emplacement ou l'appareillage a la permission d'être installé.

‡ « Autre appareil électrique » s'entend de l'appareil électrique conforme à une norme reconnue visant l'appareil électrique industriel qui, en conditions normales de fonctionnement :

a) ne présente pas de surface suffisamment chaude pour causer l'inflammation; et

b) ne peut produire d'arcs ou d'étincelles incendiaires.

Voir les articles 18-150 2), 18-250 2), J18-150 2) et 3), J18-252, J18-254 et J18-262. « Autre appareil électrique » s'entend également de l'appareillage ou des systèmes acceptables comme autre mode de protection (voir les articles 18-066, 18-070, J18-066 et J18-068).

§ Pour les emplacements de classe II et de classe III, l'appareillage (acceptable pour une zone) est sujet aux limites indiquées :

a) aux articles J18-054 2) et J18-054 3) pour la classe II; et

b) à l'article J18-054 4) pour la classe III.

L'appareillage du groupe IIIA est inacceptable dans les emplacements de classe II.

\*\* L'appareillage portant un marquage indiquant ces types de protection est offert pour d'autres degrés de protection qui ne portent pas le marquage Ex.

†† Le marquage degré de protection prime sur le marquage Type de protection; par exemple, « Ex ia Gb » convient à la zone 1 (mais pas à la zone 0), « Ex op is Db » convient à la zone 21 (mais pas à la zone 20), et « Ex 60079-30-1 Gc » convient à la zone 2 (mais pas à la zone 1). La sélection selon le degré de protection est essentielle à l'utilisation en toute sécurité de cet appareillage.

‡‡ Dans la classe III, division I, les interrupteurs, les contrôleurs, les disjoncteurs, les fusibles, les transformateurs de commande, les résistances, l'appareillage utilitaire (fixe et portable), les grues et palans électriques et appareillage similaire peuvent être logés dans des boîtiers de type 5.

**Note :** Ce tableau montre le système de classification des aires la colonne de gauche et l'appareillage permis dans la colonne de droite. L'appareillage classé selon le système de zones convient aux emplacements classés selon le système de classe/division, et inversement. Cela est indiqué par le libellé « Appareillage convenant pour ... ». Par exemple, dans des emplacements de classe I, division 1, « appareillage acceptable dans une zone 0 » signifie que tous les appareillages énumérés sous zone 0 peuvent être utilisés.

Δ

## Tableau 18A

### Classifications équivalentes de groupes par zone et de groupes par division

[Voir les articles 18-050 7) et J18-050 5).]

	Groupe (pour zones)	Groupe (pour divisions)
Gaz	IIC	A, B, C, D
	(IIB + H2)*	B, C, D
	IIB	C, D
	IIA	D
Poussières	IIIC	Classe II, groupe E
	IIIB	Classe II, groupe F, G
	IIIA	Classe III

\* L'appareillage marqué IIB + H2 convient aux atmosphères contenant des gaz de groupe IIA, de groupe IIB ou de l'hydrogène. Ce n'est pas entièrement équivalent aux groupes B, C, D.

#### Notes :

- 1) L'appareillage marqué IIC peut aussi être utilisé dans des emplacements classés groupe IIB et IIA.  
L'appareillage marqué IIB peut aussi être utilisé dans des emplacements classés groupe IIA.
- 2) L'appareillage marqué IIIC peut aussi être utilisé dans des emplacements classés groupe IIIB et IIIA.  
L'appareillage marqué IIIB peut aussi être utilisé dans des emplacements classés groupe IIIA.

Avec la permission de l'Association canadienne de normalisation (exerçant ses activités sous la dénomination de Groupe CSA), le document est reproduit à partir de la norme de Groupe CSA, CSA C22.1:F21, Code canadien de l'électricité, Première partie (vingt-cinquième édition), Norme de sécurité relative aux installations électriques, dont la licence et les droits d'auteur appartiennent à Groupe CSA, 178 Rexdale Boulevard, Toronto (Ontario), L4W 5N6. Ce document réimprimé ne correspond pas à la position complète et officielle de Groupe CSA sur le sujet de référence, laquelle est représentée par la norme dans sa version intégrale. L'utilisation de ce document a été autorisée, mais Groupe CSA ne sera pas responsable de la façon dont l'information est présentée et interprétée. Pour obtenir plus de renseignements ou pour acheter des normes auprès de Groupe CSA, veuillez consulter le site [store.csagroup.org](http://store.csagroup.org) ou composer le 1-800-463-6727.